

La pêche

L'Ifremer et les pêches maritimes

Jean-François Minster

Président de l'Ifremer

Introduction

La mission de l'Ifremer porte sur la connaissance des ressources pour favoriser leur exploitation durable, la surveillance et la prévision d'évolution du milieu marin et côtier et l'aide au développement socio-économique du monde maritime. Cette mission a été précisée par décret en mars 2002. L'Ifremer agit notamment sur les questions des ressources vivantes de la mer dont la pêche, ainsi que sur les autres activités socio-économiques du domaine maritime.

Établissement public, l'Ifremer a négocié ses axes de travail et ses projets avec ses ministères de tutelles et le ministère du Budget, les a soumis à ses instances d'évaluation et les a fait approuver par son conseil d'administration. Cela a abouti à un contrat quadriennal signé en février 2002. Ce contrat décrit les efforts portant sur les différents types d'activités (recherche, développement technologique, surveillance, expertise, gestion de la flotte, valorisation) et les différents secteurs (essentiellement pêche, aquaculture, transformation des produits et biotechnologie, environnement littoral, océan et climat, géosciences et parapétrolier, instrumentation à la mer, engins d'exploration). Il décrit les ressources dont peut disposer l'Ifremer. La subvention du ministère de la Recherche et les effectifs autorisés évoluent lentement depuis environ dix ans. En conséquence, le seul moyen pour l'Ifremer de renforcer son action consiste en l'obtention de *ressources propres*, contrats de toutes origines, et passe par l'emploi de contractuels et la mise en place de partenariats.

Recherche et développement technologique dans le domaine de la pêche

Dans le secteur de la pêche, l'activité de l'Ifremer se décline tout d'abord en travaux de recherche. Ceux-ci portent sur la connaissance des ressources (variabilité naturelle ou due à la pêche ; identification des espèces et des populations), sur le fonctionnement de l'écosystème en relation avec l'environnement et l'activité de pêche, en particulier des écosystèmes sensibles, exploités ou protégés, et enfin sur l'économie de la filière. Ces sujets sont le plus souvent abordés en partenariat national ou européen.

L'Ifremer assure également des développements technologiques sur les outils d'observation des ressources (sondeurs acoustiques, campagnes aéroportées, marquage des poissons, identification génétique des espèces), les outils d'une pêche plus sélective et respectueuse de l'environnement et enfin les outils de transformation des produits permettant leur meilleure valorisation (génie alimentaire, comme le fumage des poissons, outil d'évaluation de la fraîcheur et de l'authenticité, facteurs impliqués dans l'aspect et le goût des produits, risques associés aux contaminants...)

Ces travaux occupent une place dominante à l'Ifremer puisqu'ils correspondent à 30 % des travaux de recherche et développement technologique de l'Institut (eux-mêmes correspondant à environ 50 % des activités de l'Ifremer). On peut rappeler par comparaison que le total des activités socio-économiques portant sur les ressources vivantes de la mer (y compris l'aquaculture et la transformation) s'élève à 10 % des emplois et 10 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des activités touchant au domaine marin (chiffres 1999).

Observation et expertise dans le domaine de la pêche

Le troisième secteur où travaille l'Ifremer est celui de l'observation de la ressource et des filières. Cette activité consiste en récolte d'informations (livres de bord, échantillonnage dans les criées, campagnes halieutiques, enquêtes socio-économiques), en leur mise en forme à l'aide d'outils modernisés (systèmes d'information halieutique), et en la mise en commun avec d'autres équipes (au sein de la direction des

pêches et des services de l'État, au sein des groupes de travail du conseil international pour l'exploitation de la mer (CIEM) ou au sein d'autres groupes internationaux). La mise en place de nouveaux indicateurs de l'état de la ressource et de son environnement, l'augmentation de la fiabilité de l'information, une optimisation des coûts et une démarche qualité dans le processus sont les axes de travail de l'Ifremer. L'Institut insiste en particulier sur le fait qu'un meilleur retour d'information de la part des professionnels est l'amélioration la plus immédiate permettant un bon suivi des ressources, au bénéfice des filières.

Le quatrième axe de travail concerne l'élaboration de l'expertise permettant de décider des mesures de gestion. Cette expertise est actuellement en grande partie élaborée sur le problème de la ressource, dans un cadre contractuel et au sein de groupes de travail du CIEM et des autres groupes internationaux. En accord avec la direction des pêches, l'Ifremer estime que les principes de construction de l'expertise doivent évoluer :

- le cadrage actuel de l'expertise, consistant en une démarche de précaution, visant à ramener les stocks à un niveau optimum de reproduction dans les délais les plus courts possibles, n'est pas le plus adapté à toutes les situations ;
- l'expertise sur la ressource porte sur les différentes espèces ; comme toutes les prévisions, celles-ci sont entachées d'incertitudes de différentes origines (incertitudes sur les données utilisées, sur les facteurs non pris en compte, sur les modèles de prévision...) Cette expertise doit être accompagnée d'analyse de l'incertitude, sous une forme utilisable par les gestionnaires ;
- l'expertise sur les ressources doit être accompagnée d'une projection socio-économique, que ce soit au sein du Comité Scientifique et Technique d'Evaluation des Pêches (CSTEP), ou à destination des gestionnaires. Cela passe par un renforcement des équipes impliquées dans cette tâche et par l'élaboration de commandes d'expertise plus précises ;
- l'expertise doit enfin prendre la forme de scénarios, facilitant l'arbitrage dans les décisions de gestion, celles-ci prenant en compte d'autres facteurs que les dimensions écologiques et socio-économiques.

Le cinquième axe de travail de l'Ifremer concerne les méthodes de gestion des pêcheries. Les travaux portent sur l'efficacité socio-économique des différents modes de gestion, sur l'évolution et la comparaison des pratiques en France et dans le monde, sur l'impact réel des outils de gestion. L'Ifremer a ainsi l'ambition d'apporter un éclairage sur les outils de gestion de l'échelle locale à l'échelle européenne. Il estime que la gestion des pêcheries doit être inscrite dans la durée, adaptée selon les pêcheries aux différences sociales, techniques et des ressources ; elle doit permettre une évolution de la productivité, le renouvellement des générations, et garantir la sécurité des pêcheurs. Elle doit surtout être adaptée à la ressource et à son renouvellement, pour garantir une activité durable.

Cet ensemble d'activités, bien distinct d'une démarche de recherche, est conçu comme une activité de service public, contractualisée selon les cas avec les collectivités et les professionnels, la direction des pêches ou dans le cadre de la politique commune de la pêche (PCP). L'Ifremer y consacre entre 9 et 10 millions d'euros par an, soit 6 % de son budget total.

Le problème de la pêche

Les captures de la pêche, pour certaines espèces, décroissent fortement dans la durée : les débarquements de cabillaud en France ont diminué d'un facteur 3 en 20 ans, ceux des langoustines d'un facteur 2 en 15 ans. Les captures du merlu et du merlan ont également diminué. Les captures d'autres espèces comme la sardine, le bar, le rouget ou le thon germon ne varient pas autant. Plus globalement, les débarquements mondiaux déclarés diminuent de 0,7 millions de tonnes/an depuis la fin des années 80, pour un total de 80 millions de tonnes/an. **Cette diminution se constate malgré un effort de pêche accru.** Ainsi en France une étude en cours sur la baudroie montre que la puissance de la pêche s'est accru d'un facteur de 3,5 en 15 ans. Cette évolution technique et divers facteurs économiques conduisent, malgré la baisse globale des ventes et du nombre des pêcheurs (- 10 % en France de 1995 à 2000), à une croissance de la valeur ajoutée de ce secteur (+ 10 % sur la même période selon *Les données économiques maritimes françaises 2001*).

La diminution des ressources est essentiellement explicable, avec quasi-certitude, par la surexploitation des stocks de ces espèces. En effet, quatre grands indicateurs sont analysés, dont l'évolution ne peut s'expliquer que par ce phénomène :

- les stocks de ces espèces diminuent, tels qu'observés par les échantillonnages statistiquement homogènes dans le temps effectués par les scientifiques ;
- le nombre relatif des vieilles femelles adultes dans les populations, de loin les plus fécondes, a été réduit ;
- la proportion des juvéniles non matures augmente dans les captures ;
- la structure de l'écosystème se simplifie car l'ensemble des prédateurs et des proies est exploité ; cela le rend plus fragile car les adultes ont moins de chance de diversifier leur nourriture en cas de nécessité et car les petits prédateurs moins chassés par les adultes empêchent le bon recrutement des juvéniles déjà plus rares par suite de la baisse de la fécondité des populations.

Des effets environnement peuvent se surajouter à cette surpêche. Ces effets sont variés : aménagement des côtes et des estuaires affectant les vasières (qui sont des lieux de ponte), pollution près des côtes et dans les nurseries, dégradation des fonds par les chaluts et donc dégradation des zones d'alimentation des espèces démersales, réchauffement climatique qui s'accompagne de migration des populations..... La fragilisation de l'écosystème due à la surpêche tend probablement à amplifier la sensibilité aux phénomènes d'environnement : difficulté d'un recrutement déjà affaibli dans les zones polluées, faible capacité d'ajustement des relations proies-prédateurs en cas de migrations ou d'adaptation à l'apparition de nouvelles espèces de zones plus chaudes.

Il est donc nécessaire d'adapter l'effort de pêche à la ressource, particulièrement dans les cas les plus sensibles, sous peine de voir s'effondrer certains stocks et disparaître les pêcheries correspondantes. Dans certains cas, ce scénario n'est malheureusement pas improbable, si on considère la situation de la pêche à la morue de Terre Neuve au début des années 90 ou celle des langoustines sur les côtes d'Espagne plus récemment. Une des priorités de l'adaptation du système de surveillance doit consister à le concentrer sur les espèces et les zones fragiles pour détecter au plus tôt les signes d'effondrement.

Cette adaptation de l'effort de pêche passe en outre par des systèmes de gestion à la fois efficaces, acceptés et contrôlables qui garantissent la sécurité des pêcheurs et permettent les adaptations indispensables au maintien de leur rentabilité. Divers systèmes sont mis en œuvre pour chaque type de pêcherie, qui démontrent que tous n'ont pas la même efficacité socio-économique et pour les ressources. Deux aspects semblent critiques dans cette démarche : il est nécessaire de bien analyser les objectifs et les outils pour y parvenir, et de se concentrer sur les approches adaptées à la question ; il est nécessaire que cette mise à plat soit effectuée avec tous les acteurs concernés par une pêcherie et donc d'établir et d'entretenir le dialogue à tous les niveaux.

Parmi ces mesures de gestion, deux mesures paraissent à la fois incontournables et efficaces : **la généralisation des pratiques de pêche sélective** afin de protéger les juvéniles et de réduire le gaspillage que constituent les rejets estimés entre 15 et 20 % des pêches mondiales (ce chiffre étant incertain) ; **l'établissement de zones de protection à long terme** dans chacune des mers du monde car elles semblent faciliter la réapparition des vieilles femelles adultes et de chaînes trophiques plus complexes.

Ce point de vue n'est pas seulement celui de l'Ifremer. En fait, ce point de vue est plus *modéré* que celui de centaines d'articles scientifiques sur la question. Des points de vue plus extrêmes sont également exprimés par les organisations non gouvernementales à vocation écologique (ONG) et repris dans les instances internationales comme l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA). Lors du sommet de la terre à Johannesburg, les États se sont d'ailleurs engagés à restaurer les stocks des pêches d'ici 2015.

Ces expertises doivent être accompagnées d'estimation de leurs incertitudes : ainsi la baisse des captures de certaines espèces est une certitude, tandis que les effets croisés de l'environnement et de la pêche sont probables. Ces termes visent à clarifier le débat. Il va bien sûr de soi que la prévision du futur est toujours plus incertaine. Cependant, il y a des différences à prendre en compte : par exemple, le risque d'une diminution continue à moyen terme des captures de langoustines dans le golfe de Gascogne, en cas de pêche nettement supérieure à 4 000 tonnes/an, est très probable. En revanche, l'estimation du niveau de stock pour l'année suivante est incertaine, compte tenu des fluctuations naturelles du recrutement et de la météorologie. Préserver une part des juvéniles lors d'un bon recrutement pour les laisser atteindre l'âge

de se reproduire rend le risque de diminution du stock moins probable. La seule chose certaine est que le futur est incertain ; il est néanmoins des effets probables qu'il vaut mieux s'employer à éviter.

L'Ifremer communique sur les questions de la pêche

L'Ifremer travaille en relation continue avec la direction des pêches. La pratique de contacts permanents au niveau des équipes et de séances de travail régulières au niveau des directeurs est désormais établie. Des contacts réguliers avec la direction des pêches à Bruxelles sont faits en concertation avec la Direction des pêches.

L'Ifremer a entrepris une démarche visant à renforcer les échanges d'information avec les professionnels à différents niveaux :

- au niveau général de la profession, par de meilleurs échanges d'information sur les espèces, l'état estimé des ressources, les protocoles d'avis ; la publication d'ouvrages ou la publication régulière d'informations dans une presse spécialisée contribuent à cette démarche ;
- au niveau régional, notamment par des échanges sur les estimations des ressources et sur les avis en cours d'élaboration dans un cadre validé par les experts ;
- au niveau national, par une présence régulière dans les comités nationaux, notamment au moment des débats sur la politique des pêches et au moment de l'émission d'avis ;
- en redéfinissant le « comité des ressources vivantes » composé de professionnels de la pêche, comme un comité d'avis indépendant de l'Ifremer (décret de mars 2002) et en modernisant ses méthodes de travail.

Enfin, l'Ifremer estime indispensable d'expliquer le monde de la mer et les questions de la pêche à l'ensemble du public. Il le fait avec des outils modernisés (site Internet de 50 000 pages et servant 3 500 visiteurs par jour) et en association avec des professionnels de la diffusion vers le public (médias, aquariums).